



CONSEIL GENERAL

Législature 2016 – 2020
11^{ème} séance

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE du 24 septembre 2018 au BSP à 19h00

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal no 10 du 25 juin 2018
2. Nomination d'un membre (parti Les Verts) à la Commission financière en remplacement de M. Pascal Bégert, démissionnaire
3. Nomination d'un membre (parti socialiste) à la Commission financière en remplacement de M. Alain Corbellari, démissionnaire
4. Nomination d'un membre (parti Les Verts) à la Commission Sport, Loisirs, Culture et Port en remplacement de M. Pascal Bégert, démissionnaire
5. Nomination d'un membre au Conseil d'établissement scolaire intercommunal CESI (conseiller général) en remplacement de M. Alain Corbellari, démissionnaire
6. Rapport du Conseil communal concernant l'adhésion de la Commune d'Hauterive au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)
7. Rapport du Conseil communal relatif à l'adoption du règlement général du Syndicat intercommunal de la Communauté des eaux neuchâtelaises (CEN)
8. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour divers travaux à la Maison de Commune
9. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour le changement des luminaires du Centre sportif
10. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour l'assainissement des parois rocheuses du village
11. Communications du Conseil communal
12. Questions – divers

M. Lionel Capelli, président, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et particulièrement à M. Ouerhani nouveau Conseiller général, ainsi qu'au public et à la presse.

Présents : 24
 Excusé : 3
 Absent : 1 (Migliore Michel)
Majorité : 13

M. Jean Wenger, CC informe l'assemblée que suite à la séance de la commission financière et de l'urbanisme, le rapport concernant le bâtiment Jardillets 18 a été retiré de l'ordre du jour. Un projet sera présenté en début de l'année 2019.

1. Procès-verbal no 10 du 25 juin 2018

M. Pascal Brander demande des modifications (compléments) au PV. En page 5, dernier chapitre, « En effet, *le gazon artificiel rejette **plus** de gaz à effet de serre, pendant sa production, son transport et son traitement **que tout ce que pourrait générer l'entretien du gazon naturel.***

M. Lionel Capelli précise que les PV sont succincts. Il s'agit d'un résumé de ce qui a été dit durant la séance, même si la séance est enregistrée.

M. Pascal Brander tient à indiquer que certains mots sont lourds de sens. Il a déjà pu constater à maintes reprises que les mots étaient légèrement modifiés.

M. Lionel Capelli indique que le point à l'ordre du jour permet de corriger certaines imprécisions.

M. Pascal Brander ajoute que les réponses apportées à ses questions sont plus étoffées que ce qui a été dit en séance.

Votation : *accepté à l'unanimité moyennant la modification ci-dessus*

2. Nomination d'un membre (parti Les Verts) à la Commission financière en remplacement de M. Pascal Bégert, démissionnaire

M. Adnan Peco (parti Les Verts) est nommé à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre (parti socialiste) à la Commission financière en remplacement de M. Alain Corbellari, démissionnaire

M. Nabil Ouerhani (parti socialiste) est nommé à l'unanimité.

4. Nomination d'un membre (parti Les Verts) à la Commission Sport, Loisirs, Culture et Port en remplacement de M. Pascal Bégert, démissionnaire

Mme Sabine Quiquerez (parti Les Verts) est nommée à l'unanimité.

5. Nomination d'un membre au Conseil d'établissement scolaire intercommunal CESI (conseiller général) en remplacement de M. Alain Corbellari, démissionnaire

M. Nabil Ouerhani (parti socialiste) est nommé à l'unanimité.

6. Rapport du Conseil communal concernant l'adhésion de la Commune d'Hauterive au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)

M. Thomas Zeller, chef du dicastère, introduit le rapport.

Avis des commissions

M. David Wintgens, rapporteur de la commission financière, dit que cette dernière s'est réunie le lundi 10 septembre, que le quorum était tout juste atteint. Cinq commissaires étaient présents sur neuf. Le Conseil communal était présent in corpore. Concernant l'adhésion au SSCL, les membres ont constaté que la marge de manœuvre était limitée et ont préavisé favorablement l'arrêté par 4 oui et 1 abstention.

Avis des groupes

M. Adnan Peco, groupe les Verts

Le groupe des Verts s'est réuni mercredi passé. Le rapport n'a pas soulevé de grandes discussions et il a été accepté à l'unanimité.

Mme Sandrine Muriset Jacot-Guillarmod, groupe socialiste

Le groupe socialiste accepte à l'unanimité le règlement présenté.

M. Pascal Brander, groupe Vert'libéral

Le Groupe Vert'libéral s'est réuni le 19 septembre, Il demande une précision au point 5 (conclusions). Le regroupement de toutes les entités permettrait de contenir les coûts jusqu'en 2022. Ceci signifie-t-il que, dès 2022, il y aura une charge supplémentaire de CHF 150'000.- pour la Commune ? **M. Thomas Zeller, CC** indique que non. On ne sait pas encore de combien sera l'augmentation dès 2022. Les dépenses de CHF 50'000.- et CHF 100'000.- seront jusque là contenues. **M. Pascal Brander** indique que le but d'une fusion est d'économiser des coûts. Jusqu'en 2022, le montant est garanti et, au-delà, il y aura probablement une augmentation. **M. Thomas Zeller, CC**, indique qu'une redéfinition des standards pour les pompiers sera effectuée. Les tâches de la protection civile sont en train d'être rediscutées. La Confédération se déchargera peut-être de quelques tâches sur les Cantons et les Cantons sur les Communes.

M. Pascal Brander. Suite à la réponse donnée, les Vert'libéraux acceptent à l'unanimité le rapport malgré l'incertitude d'une éventuelle augmentation des coûts à l'adhésion au SSCL.

M. Augusto Martins, groupe PLR

Le groupe PLR s'est réuni le 19 octobre et a accepté à l'unanimité le rapport présenté.

M. Bruno Agerba demande ce qu'il se passera si l'arrêté n'est pas accepté ce soir ?

M. Thomas Zeller, CC indique que deux solutions sont possibles : Si une commune refuse, le Conseil d'Etat demandera à cette commune de signer un mandat de prestations avec le nouveau syndicat. Solution obligatoirement plus chère vu qu'elle n'est pas membre et en plus elle ne pourra pas prendre part aux décisions.

Si nous refusons le mandat de service, c'est le Conseil d'Etat qui décidera comment cela va se passer. Il ne tolérera pas qu'une commune n'ait ni pompier, ni protection civile. C'est plus ou moins une obligation d'y adhérer. Les 16 communes ont débattu longuement pour trouver la meilleure forme et maintenir leurs pouvoirs de décision pour l'organisation et les coûts.

Lecture de l'arrêté

Votation : **22 oui**
 0 non
 1 abstention

7. Rapport du Conseil communal relatif à l'adoption du règlement général du Syndicat intercommunal de la Communauté des eaux neuchâteloises (CEN)

M. Jean Wenger, CC introduit le rapport.

Avis des groupes

M. Adnan Peco, groupe les Verts. Il s'est réuni et a accepté le rapport à l'unanimité

M. Nabil Ouerhani, groupe socialiste

Le groupe socialiste s'est réuni le 18 septembre et a accepté à l'unanimité le rapport présenté.

M. Pascal Brander, groupe Vert'libéraux demande une précision avant d'accepter le rapport. Sait-on les raisons du retrait de la Commune de la Tène ? **M. Jean Wenger, CC** indique qu'il est difficile de répondre. Dans un premier temps, les Commissions techniques avaient accepté. Toutefois, certains de ses membres estimaient qu'ils avaient assez d'eau et que ce n'était pas nécessaire de faire partie de la CEN. D'autres pensaient qu'il fallait attendre. Finalement la Commune s'est retirée.

M. Pascal Brander suite à la réponse donnée indique que les Verts'libéraux acceptent à l'unanimité le rapport.

M. Augusto Martins, groupe PLR

Le groupe PLR s'est réuni le 19 septembre et a accepté le rapport à l'unanimité.

Lecture de l'arrêté

Votation : **accepté à l'unanimité**

8. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour divers travaux à la Maison de Commune

M. Antonio Peluso, CC introduit le rapport

Avis des commissions

M. Monnier, Commission SI-TP-Environnement-Energie

La commission a accepté la demande de crédit à l'unanimité.

M. David Wintgens, Commission financière

La commission financière a accepté à l'unanimité des membres présents le rapport avec le souci que les travaux soient autant que faire se peut attribués à des entreprises locales.

Avis des groupes**M. Eduardo Grieve Clark, groupe les Verts**

Le groupe des Verts s'est réuni et a accepté à l'unanimité le rapport qui leur semble pertinent. Le groupe des Verts demande s'il est possible qu'un architecte puisse coordonner et garantir que les travaux soient effectués dans les règles de l'art afin de permettre une bonne exécution.

M. Joël Boss, groupe Vert'libéral

Le groupe Vert'libéral s'est réuni le 19 septembre et a accepté à l'unanimité de ses membres le rapport pour la demande de crédit.

Mme Carole Bill, groupe socialiste

Le groupe socialiste accepte à l'unanimité la demande de crédit.

M. Monnier, groupe PLR

Le groupe PLR a accepté à l'unanimité la demande de crédit.

Lecture de l'arrêté

Votation : accepté à l'unanimité

9. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour le changement des luminaires du Centre sportif

Mme Steiger Burgos, CC introduit le rapport.

Avis des commissions**M. Nabil Ouerhani, commission Sports, Loisirs, Culture et Port (SPLC)**

La commission s'est réunie le 6 septembre et a accepté à l'unanimité la demande de crédit.

M. Monnier, commission SI-TP- Environnement-Energie

La commission a donné un préavis favorable à l'unanimité.

M. David Wintgens, Commission financière

Le rapport a été approuvé à l'unanimité des membres présents

Avis des groupes**Mme Michèle Gillard, groupe les Verts**

Le rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Mme Sandrine Muriset Jacot-Guillarmod, groupe socialiste

Le groupe socialiste accepte à l'unanimité des membres présents le crédit demandé.

M. Joël Boss, groupe Vert'libéral

Les Verts'libéraux ont accepté à l'unanimité la demande de crédit.

M. Monnier, groupe PLR

Le groupe PLR a accepté à l'unanimité des membres présents la demande de crédit.

Lecture de l'arrêté

Votation : accepté à l'unanimité

10. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour l'assainissement des parois rocheuses du village

M. Wenger, CC introduit le rapport.

Avis des commissions

M. François Monnier, SI-TP Environnement-Energie

Lors de la visite sur place pour constater l'état des parois rocheuses, la commission a donné un préavis favorable à l'unanimité.

M. David Wintgens, Commission financière

La commission financière a accepté à l'unanimité le rapport. Concernant l'aménagement des bacs à fleurs du parking de la Rebatte, il a été suggéré que des arbustes (nécessitant un arrosage moins fréquent) soient plantés plutôt que des fleurs.

Avis des groupes

M. Adnan Peco, groupe les Verts

Le groupe des Verts a accepté le rapport à l'unanimité en apportant un commentaire positif. Il est reconnaissant d'avoir trouvé une solution de conserver l'esthétisme de la roche et non pas de bétonner les parois par facilité.

Mme Carole Bill, groupe socialiste

Le parti socialiste accepte la demande de crédit à l'unanimité.

M. Joël Boss, groupe Vert'libéraux

Lors de la réunion du groupe, la demande de crédit a été acceptée.

M. François Monnier, groupe PLR

Le groupe PLR a accepté l'arrêté à l'unanimité des membres présents.

Lecture de l'arrêté

Votation : accepté à l'unanimité

11. Communications du Conseil communal

M. Wenger, CC répond à la question sur Easyvote qui devrait être proposé aussi aux personnes moins jeunes. Une analyse a été faite. On constate que moins de 30 % des jeunes votent alors que 67% des aînés le font. C'est pour cette raison qu'Easyvote a été prévu uniquement pour les jeunes.

Il informe l'assemblée que le Conseil communal organise une journée le 20 octobre 2018 appelée « *Hauterive s'engage aujourd'hui pour demain* » avec le thème « *Energie, Eau et Déchets* » au Centre sportif et que tout le monde y est convié.

12. Questions – divers

Mme Lorena Villena Egas Sagne demande ce qu'il advient des fusions de communes ? Comme la Commune de la Tène ne souhaitait plus être dans la fusion, une fusion à trois communes est-elle possible ? **M. Antonio Peluso, CC** explique qu'actuellement il est délicat de traiter le domaine des fusions dans l'Entre-deux-lacs. Avant de redémarrer un processus, vu les différents échecs, les communes souhaitent réfléchir. La Commune de la Tène est effectivement parmi les communes de la Paroisse politique la plus récalcitrante à une

reprise et une démarche en vue d'une fusion à quatre, sans toutefois s'opposer à cette idée. Pour La Tène, la fusion à quatre n'est pas assez ambitieuse. Ils souhaiteraient que chaque commune ait une vision à 2030 avant d'envisager d'autres variantes que la fusion à quatre. Actuellement la Tène serait dans l'idée qu'un rapprochement avec Neuchâtel aurait autant de sens qu'une fusion à quatre. Une fusion à trois (sans La Tène) représenterait 7'000 habitants et même si ce n'est pas un critère déterminant, l'ambition serait, pour qu'elle en vaille la peine, une population de l'ordre de 10'000 habitants. Actuellement une fusion à trois ne réunirait pas tous les critères. Même si, pour le moment, Hauterive n'a pas encore écarté l'hypothèse d'une fusion à trois, elle préfère promouvoir une fusion à quatre avec La Tène aussi longtemps que la possibilité existe.

M. Bruno Agerba souhaite que lorsque les communes parlent à la presse, elles relatent uniquement les décisions du Conseil général. Il rappelle que ce sont les membres du Conseil général qui décident et que les avis des conseillers communaux doivent rester entre eux. Il explique que certaines fois, sans parler uniquement d'Hauterive, certains conseillers communaux se permettent de relater des propos du Conseil communal alors qu'ils devraient uniquement se référer aux votes des conseils généraux. Le Conseil communal n'a pas à donner son avis personnel.

M. Fanny Noghero a été interpellée par le nombre de commissaires présents à la séance de la commission financière et se demande s'il ne serait pas possible d'avoir un système sur le principe du Grand conseil, où les commissaires peuvent se faire remplacer. Le règlement de commune ne l'interdit pas, mais ne sait pas dans quelle mesure c'est envisageable. Tout le monde peut avoir un empêchement, mais elle trouverait judicieux de pouvoir se faire remplacer.

M. Patrice Zürcher se permet de répondre en disant qu'une motion de la Commune de la Tène a été déposée auprès de la Commission de la réforme des institutions du Grand Conseil et qu'elle est actuellement traitée par la commission. Il s'agit non seulement de la suppléance des membres du Conseil général, mais également celles des commissaires. Une réponse sera donnée. La commission se prononcera essentiellement sur la suppléance des membres du Conseil général.

M. Olivier Favre demande si un recensement est prévu pour les murs en pierres sèches. Il y a plusieurs murs qui s'effondrent, notamment à la Marnière. **M. Jean Wenger, CC** indique qu'une analyse des murs en pierres sèches est en cours. Pour le mur se situant en bordure de forêt à la Marnière, après étude avec le Canton, il a été décidé de ne pas le réparer étant donné qu'il ne sert à rien. Au bord de nos routes limitées à 3.5 t sur lesquelles la Commune autorise dans certains cas la circulation pour des poids lourds excédant les 3.5 t, une solution devra être trouvée avec les propriétaires privés.

M. Pascal Brander fait remarquer que les procès-verbaux du Conseil général, et notamment ses interventions, ne sont pas intégralement retranscrites. Il souhaite savoir si les partis ont la possibilité d'accéder aux enregistrements en cas de doute et quelle serait la procédure. Le procès-verbal est public, sa valeur est juridique et, par conséquent, doit être impérativement transcrit mot pour mot pour les séances du Conseil général.

M. Lionel Capelli, président, rappelle l'art. 39 du règlement de commune dans lequel il est stipulé : ¹Les débats sont officiellement enregistrés. Les supports servant à l'enregistrement ne sont effacés qu'après l'adoption du procès-verbal qu'il concerne. ²Les enregistrements ne sont accessibles qu'au président et au secrétaire du Conseil général, aux membres du Conseil communal, à l'administrateur communal et au secrétaire-rédacteur. ³Le membre du Conseil général qui veut proposer la rectification d'un procès-verbal est autorisé à entendre le fragment des débats qu'il conteste. ⁴Les journalistes sont autorisés à enregistrer les débats. En terme de procédure il faut prendre contact avant la séance du Conseil général avec l'administration communale en indiquant que l'on souhaite faire opposition au procès-verbal et avoir la possibilité d'écouter la partie qui la concerne et comparer ce qui a été transcrit.

M. Rocco Mauri estime selon lui que ce genre d'intervention est valable lorsque la modification qui est proposée au Conseil général est refusée. Chaque conseiller général a la possibilité de proposer une modification au PV à la séance. Jusqu'à maintenant, aucune modification n'a été refusée. Il ne voit pas l'utilité d'une telle demande.

M. Lionel Capelli tient à nouveau à préciser que le conseiller général qui veut proposer la rectification d'un procès-verbal est autorisé à entendre le fragment des débats qu'il conteste afin de comparer l'enregistrement avec la transcription. Il rappelle que, sur la base du règlement, on ne peut pas s'y opposer. Il propose et invite les membres du Conseil général qui souhaitent modifier une partie de leurs interventions, à prendre contact avec l'administration afin que cette dernière puisse s'organiser et faire écouter l'intervention les concernant.

M. Pascal Brander indique que, pour les interventions des Vert-libéraux ils s'en souviennent mais relève que les réponses du Conseil communal leurs paraissent plus étoffées que ce qui a été dit en séance. C'est sur ces réponses invérifiables qu'il est un peu plus sceptique. Selon le règlement de commune, il serait donc possible de pouvoir écouter les réponses du Conseil communal.

M. David Wintgens fait une remarque concernant les luminaires de la commune. Il souhaiterait que les luminaires soient arrêtés la nuit.

M. François Monnier fait remarquer pour sa part que la lumière est sécurisante pour tout individu.

M. Lionel Capelli indique que c'est un autre débat et que nous n'allons pas en parler ce soir.

M. Lionel Capelli, annonce enfin la démission de M. Augusto Martins du Conseil général, pour des raisons professionnelles.

La séance est levée à 21h15

**La rédactrice
Manuella Sarret**

**Le Président :
Lionel Capelli**

**La Secrétaire:
Fanny Noghero**